



PROCESSUS DE SOUTIEN À L'INCLUSION AU CAMP

Le Service des loisirs des Programmes de soutien au personnel (PSP) s'engage à créer un environnement sûr et inclusif où les participants peuvent participer, quelle que soit leur situation. Le processus de soutien à l'inclusion a pour but de mieux cerner les besoins des participants en soutien spécialisé et d'y répondre lorsque c'est nécessaire ou demandé. L'objectif est de déterminer qui sont ceux qui ont besoin d'une assistance supplémentaire avant le début du programme et d'entamer des démarches d'aide. Le processus permettra de mieux orienter les participants et d'élaborer un plan de soutien à mettre en œuvre au cours du programme.

Au sein de l'équipe des PSP, nous sommes conscients de l'importance de l'inclusion et nous nous efforçons de rendre tous nos programmes de loisirs accessibles à tous. Toutefois, il peut arriver que des aspects particuliers du programme, tels que la sécurité ou l'enseignement spécialisé, rendent difficile l'intégration de certaines personnes ou de certains groupes.

Nous sommes conscients de l'importance de soutenir les familles et les enfants qui ne peuvent pas participer à nos programmes de loisirs en raison de ressources limitées ou des aspects qui ne permettent pas l'inclusion. Le cas échéant, nous nous efforçons d'offrir d'autres options qui pourraient mieux répondre aux besoins. Par exemple, nous pouvons orienter les familles vers d'autres ressources ou programmes communautaires susceptibles de mieux répondre aux besoins particuliers.

Cette année, quatre animateurs spécialistes de l'inclusion feront partie de l'équipe du programme de camps d'été du Service des loisirs communautaires de Borden. Ainsi, chaque semaine, nous pourrons offrir quatre places à des enfants qui ont besoin de soutien en matière d'inclusion. Voici le processus d'attribution de ces places d'inclusion :

1. Les parents ou les tuteurs d'un enfant ou d'un jeune qui a besoin de ces services sont priés d'envoyer un courriel à recreation.borden@cfmws.com pour demander une place à partir du 25 mars 2026 à 9 h :
 - Dans votre demande de service, veuillez indiquer les semaines pour lesquelles vous souhaitez obtenir de l'aide et les semaines qui vous conviennent le mieux afin d'obtenir une place (classez les semaines par ordre de préférence, 1^{er} choix, 2^e choix, 3^e choix, etc.);
 - Dès la réception de votre demande, nous vous enverrons un profil d'aide personnalisé pour votre ou vos enfants/jeunes. Veuillez remplir le document et nous le renvoyer dans la semaine suivant la réception du profil, afin que nous puissions déterminer le type d'aide dont vous avez besoin;
 - Nous sommes conscients que tous les participants qui ont besoin de l'aide d'un animateur n'ont pas nécessairement besoin d'un soutien individuel, et nous assignerons les animateurs de manière à ce qu'un plus grand nombre possible de participants profite de leur aide. Par exemple, un animateur spécialisé en inclusion peut accompagner deux enfants. Ainsi, l'attribution des places sera

déterminée en fonction des différents besoins des enfants en matière d'inclusion.

2. À partir du 13 avril 2026, les places pour les services d'inclusion commenceront à être attribuées aux familles qui auront droit à une semaine de soutien. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des demandes, dans le respect des étapes susmentionnées, les membres réguliers ayant la priorité.
 - Nous contacterons les familles pour les informer de la semaine où ils auront accès à un animateur spécialisé en inclusion. Ensuite, nous demanderons aux parents ou aux tuteurs et à l'enfant d'assister à une réunion pour discuter des besoins spécifiques et des mesures de soutien à l'inclusion. Au cours de cette réunion, un profil de soutien personnalisé pour l'enfant ou le jeune sera créé.
3. À partir du 4 mai 2026, s'il reste des places pour les enfants qui ont besoin de services d'inclusion, nous procéderons à leur attribution. À ce moment-là, il sera possible de réexaminer la préférence de semaine des familles qui ont déjà obtenu une place, et des places supplémentaires pourront être offertes à un enfant ou un jeune en fonction des disponibilités.
4. D'ici le 11 mai 2026, toutes les familles qui ont demandé de l'aide recevront un courriel les informant de la ou des semaines pendant lesquelles leur(s) enfant(s) se verra(ont) attribuer un animateur spécialisé en inclusion.
5. Une fois que toutes les places d'inclusion auront été pourvues, toutes autres familles qui souhaitent profiter de ce service seront informées que nous sommes actuellement complets et elles pourront demander à être inscrites sur une liste d'attente si une place se libère.
6. Les enfants peuvent être accompagnés par leur propre animateur (à condition que les parents ou les tuteurs organisent les modalités et remplissent les formulaires requis).
 - Si vous souhaitez que votre enfant soit accompagné par un intervenant extérieur, vous pouvez solliciter un financement auprès des organisations suivantes :
 - Bon départ – <https://jumpstart.canadianfire.ca/fr>
 - Financière SISIP – <https://sbmfc.ca/assurance-finances>
 - Appuyons nos troupes – <https://www.supportourtroops.ca/>
 - We Are the Villagers – <https://watvnew.com/> (en anglais seulement)
 - Youth Reach – <https://youthreach.ca/> (en anglais seulement)

À noter que si vous ne demandez pas de services d'inclusion et que vous ne faites pas appel à un intervenant externe pour que votre enfant puisse participer au camp, votre enfant pourrait

être exclu du programme de camp d'été s'il n'est pas en sécurité en l'absence de ressources supplémentaires.

Le type de soutien offert peut varier d'un emplacement à un autre en fonction de l'espace disponible, de l'accessibilité, des ressources et de la disponibilité du personnel formé en matière d'inclusion. La sécurité des participants et du personnel est notre priorité absolue. C'est pourquoi il est important de reconnaître qu'il existe des limites au sein des installations des PSP, ainsi que des limites au type de soutien que nos animateurs de loisirs peuvent fournir.

L'objectif du Service des loisirs de la communauté de Borden est de donner à chaque enfant qui participe à notre programme de camp d'été les moyens de réussir. Si vous avez des questions concernant notre processus de soutien à l'inclusion, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à recreation.borden@cfmws.com. Nous tenons à vous remercier de votre collaboration afin d'offrir la meilleure expérience possible à vos enfants.